

GRAND PRIX DE L'ENVIRONNEMENT 2002
Des villes et des groupements de Villes
D'Ile de France

Elu en charge du dossier : Victor BLOT – Maire-Adjoint – 01 34 90 88 02

Chef de projet : Georges MARCELOT – Directeur des Services Techniques – 01 34 90 88 01

Economie des Ressources

Collecte et traitement des déchets

Rapport de présentation

La commune de Conflans Sainte Honorine a mis en œuvre depuis plusieurs années une gestion environnementale des déchets avec la concrétisation de plusieurs actions :

- Collecte des déchets avec des véhicules bi-mode thermique et électrique, depuis octobre 1998, c'est à dire l'utilisation de la traction électrique en ville lors de la collecte, et thermique lors des trajets vers le centre de traitement ou vers la plateforme d'exploitation. Cette action s'inscrit dans une démarche de réduction des nuisances lors de la collecte et la réalisation d'une prestation de qualité (remisage des conteneurs, nettoyage, ...)
- Incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie et traitement des fumées, sur le centre de traitement AZALYS à Carrières sous Poissy depuis 1999. Cette usine d'incinération est l'une des plus performantes en matière de traitement des fumées).
- Création et mise en service d'une déchetterie depuis mars 1999. Cet équipement intercommunal Conflans Sainte Honorine – Maurecourt permet aux particuliers de ces deux communes de se débarrasser dans de bonnes conditions de leurs déchets encombrants et toxiques.
- Mise en place de la collecte sélective multi matériaux en porte à porte sur l'ensemble du territoire de la commune depuis le 1^{er} novembre 1999. Ce nouveau mode de collecte a été très bien accueilli par la population, il avait été demandé par 80 % des habitants ayant répondu à une enquête portant notamment sur l'environnement en décembre 1998.

Plan de déplacements urbains

Circulations douces

Note de présentation

Depuis plusieurs années la ville de Conflans-Sainte-Honorine a mis en place une politique des déplacements urbains visant à améliorer le cadre de vie des Conflanais et à éviter que la circulation automobile continue à se développer inconsidérément.

Les axes principaux de travail sont :

- le développement des transports en commun avec 4 lignes de bus fonctionnant en intercommunalité en assurant la desserte de tous les quartiers résidentiels et zones d'activités en reliant ceux-ci aux deux gares SNCF de la ville,
- le réaménagement des voies, des carrefours, des espaces publics, de manière à limiter le transit des véhicules, à diminuer la vitesse de ceux-ci, à favoriser la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite...
- la mise en place d'un comité de pôle d'échanges centré sur la gare de Conflans Fin d'Oise. Plusieurs réunions techniques se sont tenues en 2001 qui ont permis d'élaborer un cahier des charges dont le contenu a été approuvé le 7 décembre 2001 lors de la réunion d'installation de ce pôle présidée par le sous-préfet de Saint Germain en Laye, en présence de Jean-Paul Huchon, président de la Région Ile de France, de Philippe Esnol, Maire de Conflans-Sainte-Honorine. Une convention sera prochainement signée entre la Mairie de Conflans-Sainte-Honorine et le Syndicat des Transports d'Ile de France, pour le financement des deux études à réaliser en 2002. Une consultation des bureaux spécialisés est en cours,
- La création d'un réseau de pistes cyclables dont une première tranche a été réalisée de 1990 à 1995. Par délibération en date du 16 octobre 2000, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre le développement des circulations douces.

Il s'agit d'un projet ambitieux qui consiste à réaliser, d'une part, des itinéraires pour les cyclistes (pistes et bandes cyclables), et d'autre part, d'aménager tout au long de ces itinéraires les carrefours et les trottoirs permettant aux piétons de se déplacer en toute sécurité. Des zones 30 seront également créées dans certains tronçons pour permettre de mieux gérer les conflits entre les différents modes de déplacement.

Ce projet concerne le quartier de Chennevières. Il s'agit de relier par ces nouveaux itinéraires les sites et bâtiments publics principaux de ce quartier et d'assurer la liaison avec les bandes cyclables déjà existantes.

Des parcs pour les vélos seront prévus au niveau de chacun des équipements desservis par ces itinéraires.

Ces opérations sont réalisées dans le cadre de la charte régionale des circulations douces que la Mairie doit signer très prochainement avec le Conseil Régional de l'Ile de France.